

Conditions generales de location

L'emplacement réservé a l'installation de structure gonflable doit etre totalement propre

Les branchements electriques et soufflerie seront regulierement surveillés

Le locataire prend à sa charge la fourniture et le branchement électrique 220 volts, 16 ampères avec la terre, a moins de 50 metres, aux normes de l'accueil au public en vigueur (3x2.5 obligatoire)

Le locataire et le seul responsable en cas d'accident corporel ou de deterioration de materiel loué a partir du moment ou celui -ci lui est confié

le locataire s'engage personnellement à verifier aupres de son assureur que la responsabilité le couvre : **cette assurance est obligatoire.**

Le locataire s'engage à faire en sorte que l'utilisation de la structure gonflable respecte l'usage pour le quel elle est destinée.

Le locataire s'engage a à ne jamais abandonner la structure gonflé ou degonflé sans surveillance d'un adulte responsable

Dans tous les cas, kytty park's reste propriétaire de la structure et ce dernier est insaisissable.

Le nombre de joueurs doit etre surveillé et respecté.

Les enfants doivent sortir de la structure en cas de degonflement ou de ramolissement

La structure doit etre pliée et rangée avant tous depart de feu d'artifice

Il est obligatoire qu'il y ait au minimum un adulte responsable pour la surveillance des enfants et de la structure pour faire respecter les consignes de securité.

Nous nous reservons le droit du changement de la structure au dernier moment, en cas de soucis sur la structure reservée

Un cheque de caution de 500 ou 1000 euros selon la valeur de la structure sera demandé pour chaque location, en cas de dommage ou de vol le cheque sera encaissé par le kytty park's

kytty park's
3 rue jean monnet
61200 argentan
contact 02.14.18.04.04/06.20.97.62.67
contact@kyttyparks.com